



KORIAN

CAHIER REVENDICATIF NAO 2021

5 axes et 35 points CGT

RÉMUNÉRATION

1. Versement de la prime PEPA pour tou.te.s pour l'année 2021
2. Augmentation des salaires à hauteur de 5%
3. Nouvelle grille de rémunération applicable à tou.te.s les salarié.e.s.
4. Négociation d'un 13^{ème} mois avec un versement en deux fois.
5. Rémunération des heures supplémentaires tous les mois et non par cycle de travail.
6. Harmonisation et paiement des heures de pause pour tou.te.s les salarié.e.s de nuit.
7. Compensation financière pour les salarié.e.s travaillant en unités fermées.
8. Harmonisation de l'avantage transport pour les salarié.e.s ne pouvant pas prendre les transports en commun et augmentation de la prise en charge employeur à 75%.
9. Droit à la sécurité financière par l'ouverture des droits au maintien de salaire et à sa subrogation, même pour les cadres avec un contrat précaire (30% et moins).
10. Aucune incidence sur le versement de la prime de participation et d'intéressement pour les salarié.e.s en arrêt Covid ou cas contact.

ORGANISATION DE TRAVAIL

11. Un minimum de 11h00 payées pour 12h00 de travail effectif pour les salarié.e.s de jour.
12. Prise en compte du travail effectif sur les temps de pause de nuit.
13. Augmentation des effectifs dans tous les établissements pour l'obtention d'un ratio d'un.e salarié.e pour un.e résident.e/patient.e.

INSTANCES

14. Augmentation des budgets ASC et de fonctionnement pour l'ensemble des CSE de l'UES KORIAN
15. Compensation des frais pour les élu.e.s des différents CSE suite aux différentes réunions d'instance en visio (utilisation du domicile, électricité, internet, repas...).
16. Prise en charge par KORIAN des frais de déplacements, hôtel, restauration pour les réunions préparatoires.
17. Versement sur le budget ASC de l'argent non dépensé par KORIAN pour les déplacements des élu.e.s et les collectifs non faits sur 2020.
18. Demande d'ouverture de négociation sur le déroulement des carrières des représentants du personnel et syndicaux.

AVANTAGES AMÉLIORANT LA MARQUE ENTREPRISE

19. Reprise de l'ancienneté pour tou.te.s les salarié.e.s à hauteur de 100%.
20. Augmentation liée à l'ancienneté pour tou.te.s les salarié.e.s sans tenir compte du supra.
21. Harmonisation de l'ancienneté SYNERPA sur celle des SSR.
22. 2 journées de CP supplémentaires tous les 5 ans sans limite d'ancienneté.
23. La subrogation pour tou.te.s sur les 30 premiers jours d'arrêt de travail.
24. Abondement CP, 500 euros tous les 5 ans d'ancienneté.
25. Prise en charge par KORIAN de la journée de solidarité.
26. 1 journée d'événement familial pour les salarié.e.s devenant grands-parents.
27. Droit à la récupération du 1^{er} mai chômé pour les salarié.e.s cadres (au même titre que pour les autres salarié.e.s).
28. Prise en compte des jours de congé pour événements familiaux uniquement sur des jours travaillés.
29. Prise en charge par KORIAN de la mutuelle à 75%.

FORMATION PROFESSIONNELLE

30. Favoriser l'accès à la promotion professionnelle et le financement de la formation IDE (tout.e aide-soignant.e reçu.e à un concours d'entrée en école doit être obligatoirement pris.e en charge pour éviter la perte du bénéfice de son concours).
31. Des fiches de paye compréhensibles et détaillées, (ne pas inclure l'ancienneté) pour une meilleure visibilité.
32. Droit au refus des avenants «forfait jour cadre»
33. Le harcèlement moral frappe de plus en plus de cadres. Il faut les protéger davantage quand ils osent parler. Nous demandons des garanties et des actions spécifiques dans la prévention et la protection des cadres.
34. Stopper la discrimination syndicale dont sont victimes les cadres CGT. Chacun.e doit être libre de son syndicat, même les cadres.
35. Abandon des nouvelles organisations de travail sur cycles allongés au-delà de quatre semaines.

